

LE REGISTRE DES COPROPRIÉTÉS

Présentation du Registre des copropriétés

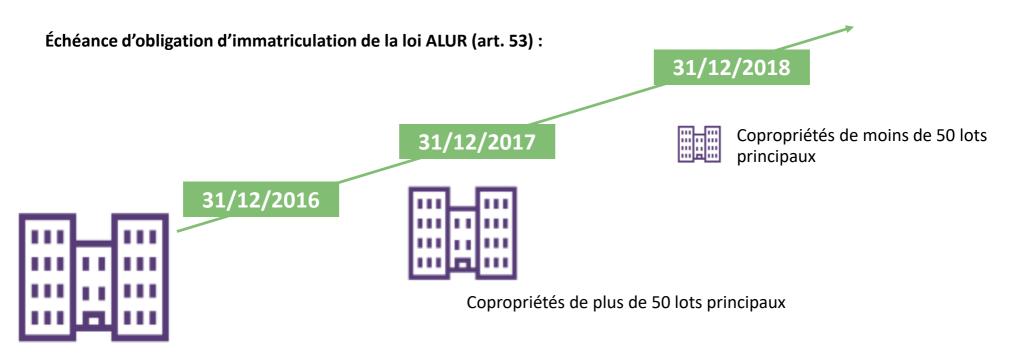




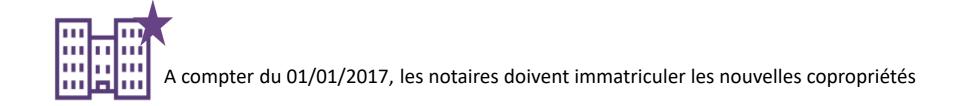
- Mieux connaître le parc de copropriétés : ses caractéristiques (nombre, localisation, taille, âge) et son état
- Permettre aux pouvoirs publics de mieux appréhender les processus de fragilisation des copropriétés, afin d'intervenir en amont dès l'apparition des premières difficultés
- Disposer d'éléments de comparaison des charges, utiles aux syndics et aux copropriétaires dans la gestion quotidienne et prospective de leurs copropriétés et favorisant une meilleure information des futurs acquéreurs
- Donner une meilleure visibilité à la personne morale qu'est le syndicat de copropriétaires
- Sécuriser les démarches des syndics et des copropriétaires en créant un identifiant unique pour chacune des copropriétés

Le Registre des copropriétés

Les échéances d'immatriculation



Copropriétés de plus de 200 lots principaux



Qu'est-ce-que le Registre des copropriétés ?

Les utilisateurs



- Création de compte de télédéclarant avec plusieurs utilisateurs possibles
- Immatriculation et rattachement des copropriétés, et gestion des mises à jour
- · Saisie en ligne ou par webservice
- Accès à l'annuaire et aux statistiques





Accès à l'annuaire et aux statistiques

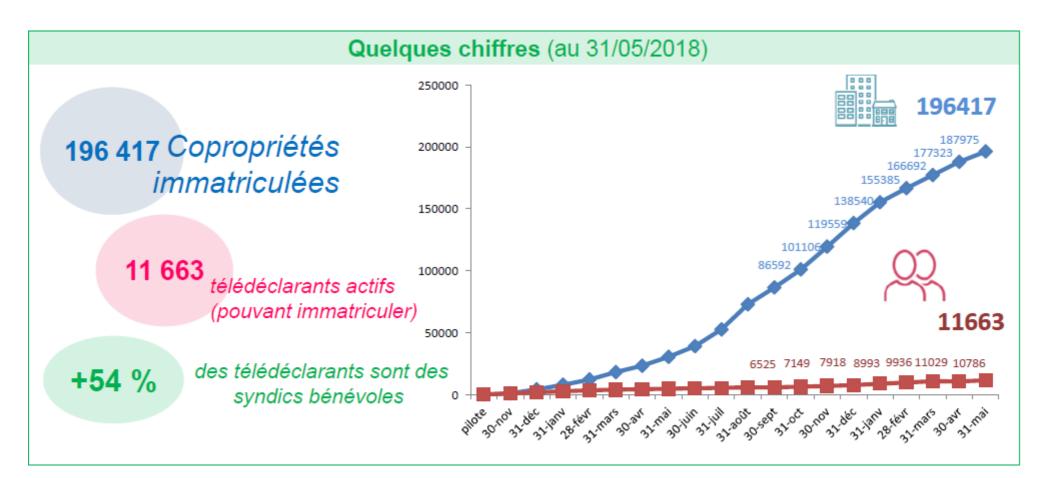
Qu'est-ce que le Registre des copropriétés ?

Données

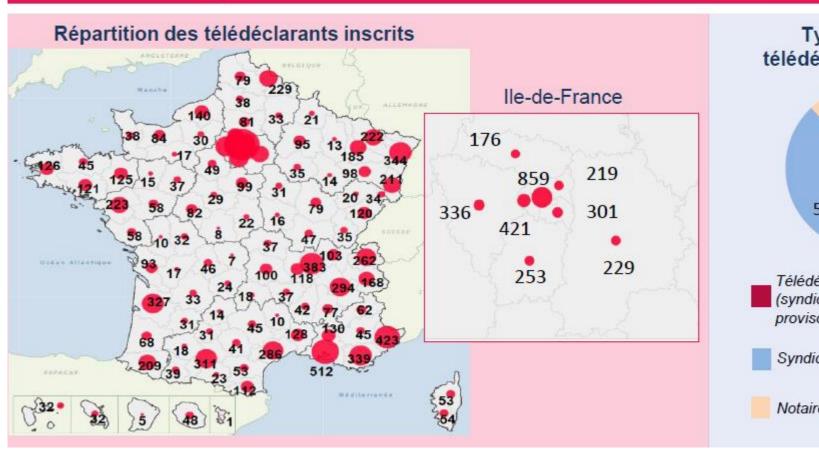
Données Télédéclarant		
Professionnel (syndic, notaire) Non professionnel		
A. Etablissement	Non pro.	
SIRET, code APE	Civilité nom	
Raison sociale	prénom	
Adresse	Courriel	
N° carte	Téléphone	
professionnelle	Domiciliation à	
Déclaration d'activité	l'étranger	
Téléphone	Adresse	
B. Dirigeant		
Identité		
Courriel		
Téléphone		
Données Rattachement		
Mandat de syndic ou mission d'administration provisoire		
Date de début, date de fin		
Nom du fichier justificatif (PDF)		
Justificatif Mandat		

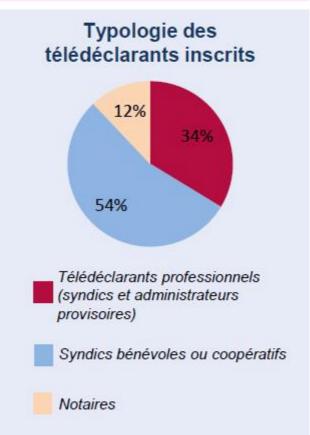
Données Copropriété	
A- Identification	C- Données techniques
Nom	Nb de bâtiments par valeur d'étiquette d'énergie
Date de mise en copropriété (date AG)	
SIRET	Période de construction
Adresse principale, secondaire - Voie, lieu-dit, code postal, commune - Parcelles cadastrales	Données sur chauffage : -Type (collectif, indiv.,mixte) -Type de chauffage si collectif (urbain ou non) -Energie utilisée pour un chauffage collectif non urbain
Résidence Service	
Syndicat coopératif	Nb Ascenseurs
Syndicat principal	D – Données financières
Numéro syndicat principal	Dates (AG approuvant les comptes, clôture)
Nombre ASL, AFUL, Union de syndicats	Montants des charges (courantes, exceptionnelles) Montant des impayés
Nombre de lots (total, habitation,	
stationnements, mixtes)	
B- Procédures (Liste des arrêtés)	Nb de copropriétaires en impayés
- Type d'arrêté	Montant des dettes fournisseurs
- Date d'arrêté, de Main-levée	Montant du fonds de travaux
- Mandat ad hoc : Date d'ordonnance de nomination, de fin de mission	Présence d'employés

- Date d'ordonnance de carence



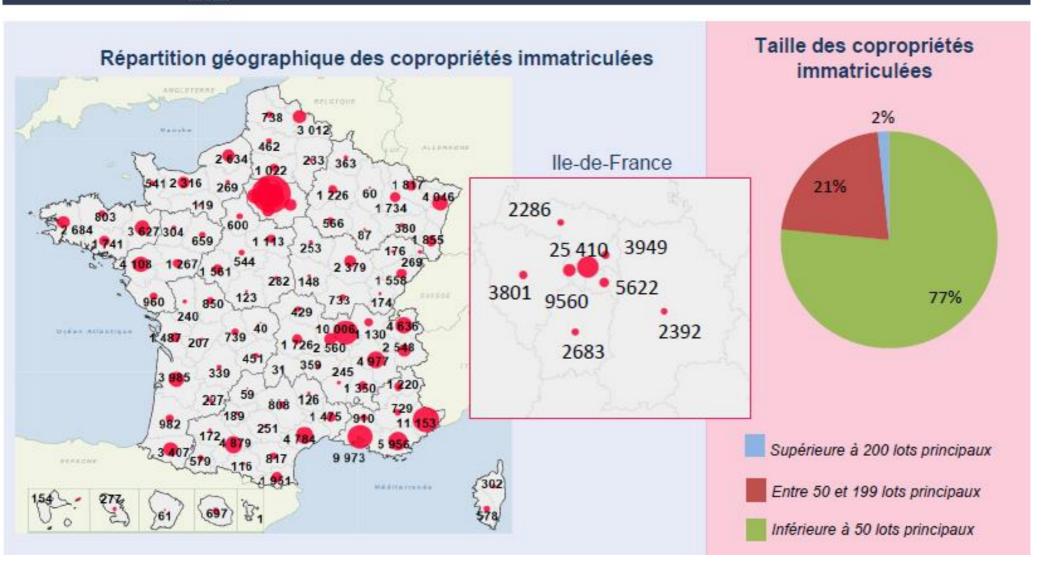
ANALYSE DES TELEDECLARANTS (au 31/05/2018)







ANALYSE DES IMMATRICULATIONS (au 31/05/2018)



L'accès aux données du registre

Les différents acteurs

Niveau national Etat:

ministère de la Cohésion des territoires et l'Anah (+ Notaires *en attente décret loi égalité et citoyenneté ??)* = accès à toutes les informations de toutes les copropriétés immatriculées en France métropole et DOM

L'ensemble des collectivités territoriales

Accès direct à toutes les informations des copropriétés immatriculées sur leur territoire -idem pour DREAL et DDT obligation de transmettre à l'Anah et ministère de la Cohésion des territoires les études issues du traitement des données

Les représentants légaux

syndics, administrateurs judiciaires et provisoires = accès aux informations des copropriétés dont ils ont la gérance

Syndicats de copropriétaires

Accès <u>sur demande</u> à leur représentant légal de la fiche synthétique.

Grand public: accès à l'annuaire et à l'état des statistiques agrégées

Le Registre des copropriétés

Les données brutes du registre





CHARTE POUR LA CONFIDENTIALITE ET L'UTILISATION DE DONNEES ISSUES DU REGISTRE NATIONAL D'IMMATRICULATION DES SYNDICATS DE COPROPRIETAIRES

A SIGNER PAR LA COLLECTIVITE TERRITORIALE OU L'EPCI OU L'EPT OU LE SERVICE DE L'ETAT

1 - Objet

L'article L. 711-1 du code de la construction et de l'habitation expose qu'afin de faciliter la connaissance des citoyens et des pouvoirs publics sur l'état des copropriétés et la mise en œuvre des actions destinées à prévenir la survenance des dysfonctionnements, il est institué un registre auquel sont immatriculés les syndicats de copropriétaires définis à l'article 14 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, qui administrent des immeubles à destination partielle ou totale d'habitation.

La présente charte a pour objet de définir les conditions d'utilisation des données brutes et retraitées issues du registre d'immatriculation des syndicats de copropriétaires exploité par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), dont le siège est 8 avenue de l'Opéra - 75001 Paris, par une collectivité territoriale, un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou un service de l'Etat.

Les données du registre contribuent à la connaissance du parc des copropriétés et aux actions mises en œuvre par les collectivités avec l'appui de l'Anah. Elles sont utilisées par une collectivité locale ou un établissement public de compétence intercommunale (EPCI) ou un établissement public territorial (EPT) ou un service de l'Etat pour :

- alimenter les programmes locaux de l'habitat (PLH) et les observatoires locaux de l'habitat;
- alimenter les dispositifs locaux subventionnés par l'Anah: veille et observation des copropriétés (VOC), programmes opérationnels de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC), opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH-copros, OPAH-RU avec un volet copropriétés), plans de sauvegarde...;
- contribuer à l'analyse et à la compréhension du processus de fragilisation des copropriétés.

La présente charte doit être signée par la collectivité ou l'EPCI ou l'EPT ou le service de l'Etat avant tout début d'exploitation des données brutes et retraitées du registre.

Le Registre des copropriétés

Les données brutes du registre

Chaque institution peut obtenir auprès du registre, pour son territoire, l'ensemble des données qui sont déclarées.

Chaque territoire accède aux données qui le concernent. L'ampleur des données accessibles varie donc en fonction du type d'institution.



LE REGISTRE DES COPROPRIÉTÉS

https://www.registre-coproprietes.gouv.fr